

## **Journée nationale de la justice administrative : trois protocoles de coopération pour soutenir le développement de la justice administrative et mieux servir les citoyens**

Dans le cadre de la deuxième journée nationale de la justice administrative, qui s'est tenue le 9 mai 2013, la Commission de la fonction publique est fière d'annoncer la signature de protocoles de coopération avec l'Université du Québec à Montréal, l'Université Laval et l'Université de Montréal. Ces protocoles visent à mettre en place des mesures pour favoriser le développement de la justice administrative au moyen de la formation, du perfectionnement et de la recherche.

« La justice administrative constitue, pour plusieurs citoyens, leur principal contact avec la justice. Il s'avère donc essentiel de se doter de moyens concrets qui favorisent le progrès des tribunaux administratifs » souligne la présidente de la Conférence des juges administratifs du Québec, M<sup>me</sup> Louise Rozon,. « En créant des liens coopératifs avec les universités, les juges administratifs peuvent enrichir leurs connaissances afin de toujours mieux servir les citoyens » ajoute monsieur Daniel Bureau, président du Regroupement des présidents des tribunaux administratifs.

Les protocoles de coopération conclus avec les facultés de droit, le Regroupement des présidents des tribunaux administratifs du Québec et la Conférence des juges administratifs du Québec proposent trois axes de collaboration qui favoriseront le développement de la justice administrative au Québec. Ces protocoles sont déjà en vigueur et la réalisation des différents axes de collaboration sera assurée par des agents de liaison en poste dans chacun des tribunaux. L'évaluation des différentes activités se fera par un comité de suivi.

### **Le soutien à la formation des étudiants**

Les protocoles permettront aux étudiants de droit de parfaire leur formation en matière de justice administrative en comptant sur la participation des juges administratifs à différentes activités de formation telles que des stages, des conférences, des séances d'observation ainsi que des tribunaux-écoles.

### **Le soutien à la recherche universitaire**

En mettant à la disposition des universités leurs compétences et leurs expertises spécifiques, les juges administratifs contribueront à faciliter la recherche dans les domaines de droit entourant la justice administrative.

### **Le soutien à la formation et au perfectionnement des juges administratifs**

Les protocoles de collaboration permettront aux juges administratifs et au corps professoral des universités concernées de collaborer dans le but de faciliter l'accès des juges à des ressources scientifiques en matière de justice administrative.

### **Les tribunaux administratifs participants :**

- [Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières](#)
- [Comité de déontologie policière](#)
- [Commission d'accès à l'information](#)
- [Commission de la fonction publique du Québec](#)
- [Commission des lésions professionnelles](#)
- [Commission municipale du Québec](#)
- [Commission de protection du territoire agricole](#)
- [Commission québécoise des libérations conditionnelles](#)
- [Commission des relations de travail](#)
- [Commission des transports du Québec](#)
- [Régie des alcools, des courses et des jeux](#)
- [Régie de l'énergie](#)
- [Régie du logement](#)
- [Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec](#)

Pour en savoir plus sur les tribunaux administratifs, visitez le site Web de la [Conférence des juges administratifs du Québec](#).